



ACTE D'AUTORISATION

Autorisation de l'Union - Famille de produits biocides ? Méta SPC 3

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:
Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1258 :

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta-SPC:

Ecolab Iodine PT3 Family - Famille de produits ?meta SPC 3 est autorisé conformément à l'article 43 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/09/2028.

Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

ECOLAB DEUTSCHLAND GMBH

Ecolab - Allee 1

DE D-40789 Monheim am Rhein

Numéro de téléphone: +49 2173 5991 731 (du responsable de la mise sur le marché)

- Appellation commerciale des produits contenus dans la famille de produits - méta SPC 3
 - o IoKlar Multi
- Numéro d'autorisation de la famille de produits - meta SPC 3: EU-0018398-0000 1-3
- Utilisateur(s) autorisé(s):
 - o Uniquement pour les professionnels



- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Nom et teneur de chaque principe actif pour le méta SPC 3:

Iode (CAS 7553-56-2): 0.27%
Polyvinylpyrrolidone iodée (CAS 25655-41-8): 2.45%

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du méta-SPC 3 sont autorisés:

3 Hygiène vétérinaire Uniquement autorisé comme désinfectant pour les trayons d'animaux laitiers par immersion ou pulvérisation prétraite et post-traite.
--

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le méta-SPC 3:
 - o Date de production + 2 ans
- Organismes cibles validés
 - o Bactéries
 - o Levures
 - o Virus enveloppés (Uniquement post-traite)

§2. Fabricant des produits contenus dans le méta SPC 3 et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Ecolab Iodine PT3 Family - Famille de produits ? meta SPC 3
ECOLAB EUROPE GMBH, CH
- Fabricant Iode (CAS 7553-56-2):
ACF MINERA S.A., CL
SQM S.A., CL
COSAYACH NITRATOS S.A., CL
NIHON TENNEN GAS DEVELOPMENT CO., LTD/ KANTO KANTO NATURAL GAS DEVELOPMENT CO., LTD, JP
- Fabricant Polyvinylpyrrolidone iodée (CAS 25655-41-8):
ISP CHEMICALS LLC, AFFILIATE OF ASHLAND INC., US



§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du méta SPC 3

- Ce méta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Ecolab Iodine PT3 Family - Famille de produits et le numéro d'autorisation EU-0018398-0000.
- Voir résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenus dans le méta SPC 3

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH :

Code H	Classe et catégorie
H412	Toxicité chronique (milieu aquatique) catégorie 3

§5. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 43 de l'AR du 8 mai 2014 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, se produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 47 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 48 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée :

Pas d'application

- Stockage et transport :

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des
1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.



- Conditions d'utilisation:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN
Mains	Gants	Caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle Temps de rupture: 1 à 4 heures Épaisseur minimale pour le caoutchouc butyle 0,3 mm pour le caoutchouc nitrile 0,2 mm ou l'équivalent (consulter le fabricant / distributeur de gants pour des conseils). Les gants doivent être jetés et remplacés s'il existe un quelconque signe de dégradation ou de percée chimique.	EN 374-1: 2003

Bruxelles,

Autorisation de l'Union - Famille de produits biocides - méta SPC 3, avec effet rétroactif à partir du 11/10/2018, le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
Kathelyn Dumortier

07/03/2019 09:36:44